



Paielement des charges

Par Perrine75

Bonjour. je suis gardienne d'immeuble a temps partiel depuis 2009 et dispose d'un studio de 26m2. le syndic veut me faire payer l'electricité a partir du 1er juillet de cette année. cela ne fait-il pas parti de mes avantages en nature inscrit dans mon contrat?

Merci de vos reponses

Par Tisuisse1

Il existe, je crois, une convention collective concernant les employés d'immeubles (gardiens et concierges). Cette convention est disponible sur internet.

Par Perrine75

Merci de votre reponse. oui cela correspond a l'article 20 de la convention collective mais il n'es pas inscrit si il on le droit de me retirer cet avantage en nature acquis. merci